Le 12 avril 2024

**PROCES-VERBAL**

**du Conseil Municipal du 15 février 2024**

**de la Ville de Saint-Malo**

_____

**M. Gilles LURTON :**
Mesdames et Messieurs, en ce début de conseil municipal et à l'occasion de l'hommage national qui lui a été rendu par la République, je souhaite saluer un grand serviteur de l'Etat disparu il y a quelques jours. Avocat renommé, ancien garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Président du Conseil Constitutionnel, Robert Badinter a servi la République avec ses convictions profondément ancrées en lui et dont il a fait le combat de sa vie.
Robert Badinter a dû convaincre contre l'adversité pour faire triompher ses idées. Il a marqué de son empreinte immense les ors de la place Vendôme et de l'histoire de son pays. Je vous propose de faire une minute de silence à sa mémoire. Je vous remercie.

J'ai le plaisir de vous informer qu'une classe de première du lycée Jacques Cartier vient d'être reçue à l'hôtel Matignon par le Premier Ministre pour recevoir le prix Ilan HALIMI à la suite de l'action qu'ils ont mené en souvenir du jeune Daniel ALBOHAIR, jeune déporté juif pendant la 2ème Guerre mondiale. Je veux féliciter ces jeunes lycéens pour le travail qu'ils ont mené et je remercie le service du protocole, des relations publiques et Madame LAUDE de les avoir accompagnés dans ce travail qui vous voyez a été ainsi récompensé.

- Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT :

Est-ce que ces décisions appellent des questions de votre part ? Madame BEAUDOUT.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Il y a dans les décisions 2 exercices du droit de préemption, (DAGJ-2023-223 et la DAGJ-2023-237). Est-ce que vous pourriez nous dire dans quel cadre ont lieu ces préemptions et à quelles fins s'il vous plaît ?

**M. Gilles LURTON :**
La 2023-223, il s'agit d'un pavillon aux 11 impasse Bir Hakeim. C'est un pavillon qui constitue pour nous une liaison intéressante entre le parking Paul Féval et le cœur de la ville. Pour le moment, on va laisser le pavillon dans l'état, il sera loué à une personne demandeuse de logement bien entendu ; mais nous pensons que le passage d'une voie

sur l'emplacement de ce pavillon pourrait relier par une liaison piétonne et cyclable, le parking Paul Féval au cœur de la ville par l'autre côté de la voie ferrée et ainsi nous compléterons le réseau de desserte de circulation douce sur l'ensemble de ce circuit. Nous y avons vu une opportunité d'aménagement d'urbanisme.
Attendez, je me trompe, c'est le pavillon de la rue d'Oran. L'impasse Bir Hakeim, c'est celui qui se situe à côté des archives municipales. C'est un 2ème pavillon qui se situe juste à côté du Lidl. Vous voyez où se trouve le Lidl de la rue d'Alsace-la gare, vous avez un tout petit pavillon, un petit peu isolé. Aujourd'hui, il y a des opérations immobilières qui sont en train de se dessiner sur le Lidl avec le réaménagement du quartier de la gare et nous pensons que la ville a intérêt à maîtriser ce foncier pour l'aménagement de ce secteur. Ça, c'est pour le pavillon de l'impasse Bir Hakeim.
Pour le 2ème pavillon, il s'agit d'un pavillon qui se situe sur le jardin de la Briantais, à l'intérieur de la propriété de la Briantais. C'est le pavillon du gardien qui a été mis en vente et il nous a semblé que l'occasion était unique pour récupérer ce bien dans le cadre des biens dont la ville peut être propriétaire. Nous avons donc décidé sa préemption.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Merci pour ce complément d'information. Est-ce qu'il y a un projet spécifique ? Il y avait une propriété à vendre, je ne sais pas si elle est du même ordre, rue de l'Achille, qui n'a pas été préemptée ? Est-ce qu'il y a des critères ou des raisons spécifiques qui font qu'on a préempté ?

**M. Gilles LURTON :**
Alors le pavillon qui était préempté se trouve seul sur le côté de la rue : vous avez le côté de la rue de l'Achille avec les petits lotissements, avec plusieurs maisons et de l'autre côté, il n'y a qu'un seul pavillon. C'est ce fameux pavillon qui se situe dans le cœur de la propriété de la Briantais et c'est ce pavillon que nous préemptons dans le cadre de l'aménagement de la Briantais à terme. Nous reconstituons l'ensemble de la propriété. Voilà pour les décisions.

- Liste des avenants et marchés conclus depuis le dernier Conseil Municipal

  Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 :

**M. Gilles LURTON :**
Madame BEAUDOUT, vous avez une observation sur le compte-rendu ?

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Mes collègues et moi-même avons remarqué que sur la question 37, il fallait remplacer page 32, mon nom par celui de Madame DUPUY qui a apporté la réponse, il y a une erreur.

**M. Gilles LURTON :**
C'est possible, nous allons corriger cette erreur, M. Pernet, et sous réserve de cette correction, est-ce que vous êtes d'accord pour adopter ce compte-rendu ?
Pas d'opposition, pas d'abstention. Le compte rendu est donc adopté. La correction sera apportée.

Ce point n'appelle pas d'autres observations, ni débats.

- = - = - = -

**- 1 - Budget primitif 2024 du Port de plaisance**

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

**M. Gilles LURTON :**
Madame LE GAGNE.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci Monsieur le Maire. C'est une question en marge de ce budget primitif 2024 du port de plaisance qui a trait à la décision que vous allez prendre sur le projet de gare maritime en lien avec la modernisation du terminal du Naye et de la demande de permis de construire qui a été déposée en septembre. Lors du dernier Conseil municipal, vous nous aviez dit que vous attendiez le positionnement de la Commission Urbanisme qui s'est positionnée quasiment à l'unanimité favorablement en faveur de ce projet. Quelle est votre décision ? Merci.

**M. Gilles LURTON :**
Il y a une enquête publique qui va avoir lieu. Une enquête publique environnementale qui va se dérouler entre mars et avril et puis j'aurai à prendre ma décision en mai, juin à peu près. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix cette délibération.

- = - = - = -

**- 2 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2024) - Demande de subventions**

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 3 - Cession d'un véhicule du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville de Saint-Malo**

Madame Anne-Laure MOREAU rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 4 - Garantie d'un emprunt de 2 200 000 euros pour la Fondation de l'Armée du Salut auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Regroupement des unités d'internat et rénovation de la Maison d'Enfants à Caractère Social Les Enfants de Rochebonne**

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 5 - Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes - Ville de Saint-Malo et Groupement hospitalier de territoire Rance-Emeraude**

Madame Sophie LAUDE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 6 - Convention de participation financière pour équipements publics exceptionnels - Projet Centre Leclerc**

Madame Caroline CRANCE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 7 - Prescription de l'inventaire des zones humides sur le territoire communal**

Monsieur Christophe BASTIDE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 8 - Prescription de la mise en concordance du cahier des charges d'un lotissement avec le plan local d'urbanisme**

Monsieur Serge BESSEICHE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 9 - ZAC Croix Désilles - Projet d'implantation d'un learning center - Vente de deux emprises au profit de la Communauté d'Agglomération de Saint-Malo - Abroge la délibération en date du 07 novembre 2023**

Madame Céline ROCHE rapporte la délibération.

**M. Gilles LURTON :**
Oui, Madame BEAUDOUT.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Merci Monsieur le Maire, j'ai plusieurs questions. Pour commencer, dans le document des domaines, je vois que la zone est classée ULb, c'est à dire zone urbaine récréative et d'animation de plein air destinée à recevoir du public à vocation sportive, touristique, ludique, de loisirs, de promenade. Elle doit participer à la création d'un poumon vert dans le tissu urbain. Comment est-ce que l'on va gérer cela par rapport au projet de restaurant universitaire, qui par ailleurs est bien sûr le bienvenu dans ce quartier ?

**M. Gilles LURTON :**
On est en train de modifier le PLU et on va classer la zone avec un classement permettant l'installation d'un restaurant universitaire, sur la partie sur laquelle repose le skatepark et une partie du parking.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Je m'interroge quand même parce que je trouve que nos étudiants ont aussi besoin d'espaces verts, comme partout dans le reste de la ville, et je me dis que ce serait quand même intéressant de voir comment est-ce qu'on peut leur en garder à proximité.

**M. Gilles LURTON :**
Ça ne manque pas dans ce secteur.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
La suppression du Skatepark, j'imagine que vous imaginez reporter l'utilisation du skatepark actuel sur le skatepark de Marville ? Est-ce qu'il est prévu des transports ou quelque chose pour que les étudiants puissent profiter de ces infrastructures qui leur sont quand même destinées.

Sur la suite des questions, je lis dans le document que les 2 046 m² concernés ne suffiront pas puisqu'il faut une emprise de 2 500 m² et je lis que l'emprise au nord du parking permettrait à SMA d'engager des négociations foncières avec le Ciné Vauban, c'est à dire que potentiellement on ne sait pas comment on va acquérir les 400 et quelques mètres carrés qui manquent. Où en sont les négociations foncières ? Est-ce que quelque chose a déjà été entrepris ou est-ce que le projet devra éventuellement être revu si toutefois les négociations foncières n'aboutissaient pas comme il se doit ?

Et enfin, dernier point ou premier point peut-être, cette mandature est quand même placée sous le signe de la problématique du logement. Comment est-ce que vous conciliez çela avec le fait que la construction prévue est une construction de plain-pied sans aucun logement ? Il m'avait été répondu lors d'un questionnement sur le projet de l'Aréna au dernier Conseil municipal du 14 décembre par votre adjoint Monsieur KINIÉ que le projet d'Arena n'était pas sur le haut de la pile parce qu'on étudie à la consommation très parcimonieuse des sols, je cite. Dans le cadre de cette optimisation du foncier dont la rareté n'est plus à démontrer, comment justifiez-vous la construction d'un restaurant universitaire qui n'est pas en étages ?

**M. Gilles LURTON :**
Alors sur la 2ème question, oui, des négociations sont en cours entre la société qui gère le cinéma le Vauban et la communauté d'agglomération pour accueillir une partie du parking propriété du cinéma le Vauban et c'est justement parce que nous sommes en négociation que nous passons cette délibération aujourd'hui, parce que si vous vous souvenez bien, dans la première délibération que nous avons passée sur la vente du terrain pour l'aménagement de ce restaurant universitaire, le terrain n'était pas aussi important que celui que nous lui proposons-là. Il se trouve que sur ce terrain, il y a un arbre et que le fait d'agrandir un petit peu la parcelle que va demain acquérir Saint-Malo Agglomération auprès du cinéma le Vauban va permettre de préserver, à la demande du cinéma, l'arbre qui est sur la parcelle du cinéma. Les négociations sont en cours et j'ai bon espoir qu'au prochain Conseil communautaire nous ayons une convention pour l'acquisition de ce terrain par Saint-Malo Agglomération. C'est en voie de se régler, nous reconstituerons pour le cinéma, les places de parking que nous lui supprimerons.
Sur les espaces verts, il en restera, puisque nous sommes dans un endroit d'espaces verts, c'est un plateau sportif tout autour, donc il y a beaucoup d'espaces. Je laisserai Abel répondre sur la partie skate park et sur le restaurant universitaire. Je rappelle que ce projet remonte à 2019. où, il a été décidé, dans le cadre du contrat plan Etat-Région négocié entre l'Etat et la Région, d'inscrire le projet d'un restaurant universitaire qui est une impérative nécessité pour Saint-Malo et ce restaurant universitaire a été décrit dans le contrat de plan de la façon suivante : une cuisine de production pour 600 repas par jour, une salle de restauration de 300 places assises, un learning Center composé de 4 salles de travail en petits groupes, ce qu'on appelle petits groupes libre-service, c'est l'appellation que donne le CROUS, et tous les aménagements extérieurs de voirie nécessaires à la réalisation de cet équipement. C'est l'équipement qui a été dessiné en 2019, au moment où le contrat de plan Etat-Région a été négocié et c'est l'équipement qu'on nous a demandé de réaliser. Aujourd'hui, remettre en cause cet équipement ou le remettre en cause dans les 3 ou 4 années qui ont précédé, revenait à perdre les

financements que nous avions et à faire inscrire un nouveau projet, dans le prochain contrat de plan Etat-Région, revient à perdre 4 ou 5 ans, voire 6 ou 7 ans sur la réalisation du projet. Nous sommes bien sur la réalisation d'un restaurant universitaire qu'il nous faut absolument réaliser. Nous avons aussi besoin de logements étudiants évidemment, et nous nourrissons actuellement un projet de réalisation de logements étudiants. Je rencontrerai prochainement le président de l'université à ce sujet, parce qu'il a des options à faire valoir et c'est tout à fait normal également, ce sont eux qui s'en occupent après, pour leurs étudiants. Nous allons trouver des solutions pour faire du logement étudiant à proximité immédiate de l'IUT. Mon souhait est que ça se fasse le plus rapidement possible et nous avons les moyens de le faire le plus rapidement possible. Je ne suis pas sûr d'y arriver parce qu'il y a quand même des bâtons qui se mettent dans les roues, mais la volonté de la ville c'est d'y arriver le plus rapidement possible et nous ferons tout notre possible pour cela. Moi je ne veux pas, aujourd'hui, remettre en cause le projet de restaurant universitaire qui est un beau projet, respectueux de l'environnement, peu consommateur d'espaces. Nous avons choisi le projet le moins consommateur d'espaces, en matériaux biosourcés et je pense qu'il répondra parfaitement aux besoins qu'ont les étudiants aujourd'hui et qui est absolument impérativement urgent. Voilà ce que je peux dire. Sur le skatepark, je laisse la parole à Abel KKINIÉ.

**M. Abel KINIÉ :**
Merci Monsieur le Maire, merci pour la question. C'est vrai que lorsqu'on a un joli équipement au niveau de Marville, on se dit que celui qui est à Paramé évidemment devrait disparaître. Ce n'est pas l'option qu'a choisie la ville de Saint-Malo, donc sur Paramé, il y aura bien un autre skateparkparce que Paramé a besoin d'être dynamisé comme depuis le début et donc non on ne reporte pas tout le skatepark à Marville, on aura bien un autre Skatepark à Paramé. En ce qui concerne la mobilité des étudiants, j'ai déjà répondu qu'on était en train de mettre en place le PEL, le Projet Educatif Local, et qu'un des axes de ce Projet Educatif Local c'est la mobilité de la jeunesse et donc ce sujet sera dressé lors du retour du PEL. Merci.

**M. Gilles LURTON :**
Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame LE GAGNE.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci Monsieur le Maire. Je ne pense pas qu'il était question d'une remise en cause de ce restaurant universitaire absolument nécessaire pour lutter contre la précarité alimentaire des étudiants et permettre à tous les étudiants d'avoir accès à des repas à proximité de leur lieu d'apprentissage. L'idée était plus, et ça a été posé y compris lors du Conseil d'Agglomération de la semaine dernière, de savoir si ce bâtiment pouvait être évolutif, y compris pour effectivement être dans une cohérence entre la transition nécessaire du foncier et je cite vos propos dans le journal de SMA de juin 2023 où vous expliquiez que vous élaboriez une nouvelle stratégie foncière avec une approche de densification, d'optimisation du foncier cédé ou recréé et ainsi qu'un objectif de transition écologique avec les panneaux photovoltaïques que l'on ne voit pas non plus apparaître dans ce projet, alors que nous venons de passer une délibération pour le centre Leclerc à proximité s'équipant d'ombrières multiples. Notre propos n'est pas une remise en cause, notre propos est juste une interrogation sur la capacité ou la faisabilité d'avoir un

restaurant universitaire, on va dire évolutif, qui permettrait à terme d'entrer dans une cohérence de besoin de logements complémentaires et de transition écologique.

**M. Gilles LURTON :**
Alors vous aurez un restaurant universitaire qui rentrera dans une cohérence de transition écologique puisqu'il sera chauffé au bois, fait en matériaux, comme je l'ai dit biosourcés et répondra à toutes les normes environnementales que nous pouvons avoir dans ce domaine, sinon nous n'aurions pas les subventions auxquelles nous avons le droit. Maintenant toutes les subventions pour lesquelles nous pouvons prétendre, que ça soit les subventions de la Région ou autre, dépendent de notre capacité à réaliser des bâtiments au plus haut niveau environnemental qu'il soit. Et dans ce cas-là, c'est le choix qui a été fait. J'ajoute que nous réaliserons également une salle de gymnastique un peu plus bas. Une salle de gymnastique de la même façon dans un caractère biosourcé, également environnementalement très économiquement responsable. Tout l'équipement du campus universitaire répond à ce style de bâtiment. On est dans un style architectural qui est complètement homogène et qui répond pleinement à ce que nous recherchons. Voilà, pour le learning Center restaurant universitaire. Je sais qu'il y a des personnes qui n'aiment pas le terme de learning Center parce que c'est un peu anglophone, centre d'apprentissage.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci Monsieur le Maire pour vos réponses. Nous apprenons qu'il va y avoir un gymnase à proximité. Est-ce que dans le cadre de cette nouvelle construction, il est concevable d'imaginer des logements étudiants au-dessus de ce gymnase dans un esprit de consommation minime du foncier qui est quand même l'enjeu central de l'aménagement de notre territoire ? Et puis nous avons lu hier soir que le gouvernement avait retenu 22 territoires engagés pour le logement qui s'engageront à faire sortir de terre d'ici à 3 ans environ 1 500 logements chacun, soit 30 000 en tout. 22 territoires dans lesquels, on va mettre de l'argent public pour équilibrer un certain nombre d'opérations qui, sinon, n'auraient pas pu sortir de terre à court terme et pour lesquelles on va simplifier drastiquement les procédures. L'idée étant une surélévation, une construction verticale pour faciliter la construction. Le Premier Ministre a par ailleurs évoqué la surélévation notamment en ville et continuer à surélever un certain nombre de bâtiments. Je fais le lien entre le restaurant universitaire ou le gymnase, puisque Saint-Malo a été retenu dans les 22 territoires par le gouvernement.

**M. Gilles LURTON :**
Alors sur la salle de gymnastique, ça sera une salle rez-de-chaussée, il n'y aura pas d'étage. Elle est prévue comme ça. Elle est inscrite au budget et on en parle depuis le début du mandat puisque c'est un des investissements prioritaires de notre mandat sur lequel nous sommes très largement engagés. L'architecte a été retenu il y a à peu près un mois maintenant. Sur les territoires engagés pour le logement, moi je suis très heureux que la ville de Saint-Malo ait été retenue mais je n'ai pas l'intention et je l'ai dit devant les médias hier, je n'ai pas l'intention de monter partout des gratte-ciels à Saint-Malo. Pour autant, nous répondons pleinement à l'appel à projet qui a été lancé par Madame la Première Ministre le 28 novembre dernier, Madame BORNE qui a annoncé lors d'un discours qu'elle

était prête à soutenir les communes qui s'engageaient à construire au minimum 500 logements par an. Il se trouve que c'est le chiffre que nous avons retenu dans notre Plan Local d'Urbanisme et nous ne nous ne nous en sommes jamais cachés. C'est le chiffre minimum de construction de logements pour maintenir la population de Saint-Malo à 47 000 habitants. Nous avons dans notre Plan Local d'Urbanisme un objectif de réalisation de 500 logements par an, très exactement 535 logements par an si on compte les logements en renouvellement, mais mettons 500 logements par an, soit 1 500 logements, ce qui correspond en plein à l'appel à projet lancé par Madame BORNE. Dès le 28 novembre, nous avons répondu à l'appel à projet de Madame Borne parce que nous estimons que nous rentrons dans le cadre du projet qu'elle a défini. J'ai été très heureux d'entendre le nouveau Premier Ministre annoncer hier que Saint-Malo était retenu parmi les territoires prioritaires pour le logement. J'espère que cela nous aidera à réaliser les logements que nous voulons réaliser, à réaliser des logements de qualité, parce qu'il ne s'agit pas de réaliser n'importe quoi, mais surtout à réaliser des logements accessibles aux ménages qui souhaitent pouvoir s'installer à Saint-Malo et qui actuellement n'ont pas toujours les ressources suffisantes pour le faire. C'est ça notre objectif et j'ai dit très, très, clairement aux médias également hier que notre objectif n'était pas de bétonner toute la ville. Bien au contraire, nous avons prévu dans notre PLU de préserver 62 % du territoire de Saint-Malo, l'Intra-Muros, les quartiers balnéaires, les quartiers qui ont un caractère d'après la reconstruction. Tous ces quartiers qui ont un caractère particulier, qui font le cadre de vie de notre ville et qu'il faut préserver. Par contre, nous savons aussi que nous avons des quartiers qui ont vieilli et qui doivent être reconvertis, sur lesquels nous travaillons également dans le cadre d'opérations d'aménagement programmés. C'est bien avancé parce que si nous voulons arrêter le PLU au mois d'avril, il va bien falloir qu'à un moment on arrive à des cartes définitives. Et nous y sommes. Aujourd'hui, nous avons des secteurs de reconversion dans lesquels nous construirons, certes plus, mais de façon raisonnée, également de façon à trouver le moyen de réaliser ces 500 logements par an, dont nous avons besoin et répondre à l'appel à projet du gouvernement.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci Monsieur le Maire, j'ai du mal à suivre en fait la cohérence par rapport à la réponse sur le restaurant universitaire et par rapport au gymnase. Je vais encore vous citer dans Saint-Malo Agglo de juin 2023 où vous nous disiez que la sobriété foncière était devenue l'enjeu central de l'aménagement et qu'il allait falloir apprendre à optimiser nos espaces déjà artificialisés ce qui va être le cas du restaurant universitaire, ce qui va être le cas du gymnase, et à mutualiser certains espaces, ce qui va être le cas du restaurant universitaire, ce qui va être le cas du gymnase. A passer de l'étalement urbain et du mitage à une urbanisation plus sobre. Ce n'est pas une opposition bien évidemment, que vous compreniez, c'est juste une question de cohérence. Il va y avoir des propositions faites pour le bien-être et la qualité de vie des étudiants et des malouins que ce soit sur le restaurant universitaire ou que ce soit sur le gymnase qui ne vont pas être en cohérence avec vos déclarations sur le besoin d'apprendre à optimiser les espaces dans une zone où il n'y a pas d'enjeu.

**M. Gilles LURTON :**
C'est une question de qualité, d'aménagement de la ville. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération.

- = - = - = -

**- 10 - Acquisition de deux emprises foncières de la cour privée dite "cour rouge" dans Intra-Muros auprès des copropriétaires**

Madame Sophie DANINO-SOISSON rapporte la délibération.

**M. Gilles LURTON :**
Est-ce qu'il y a des questions ? Oui Madame BEAUDOUT ?

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Sur la Cour privée, vous nous aviez, avec la même conviction, vendu l'idée il y a quelques temps, alors je n'ai plus la date en tête, mais l'idée que le projet était de revendre les cours aux copropriétés autour avec l'argument, assez juste, que cela ferait une charge d'entretien en moins pour la collectivité et que ce serait par ailleurs plus sécuritaire dans la mesure où il est assez difficile d'avoir accès et de savoir ce qui se passe dans la Cour depuis l'extérieur. Aujourd'hui, finalement, avec des arguments qui nous disent exactement la même chose, on nous présente une délibération qui va dans le sens complètement opposé. Je vous avoue que j'y perds mon latin.

**M. Gilles LURTON :**
En fait, on essaye de résoudre un problème qui dure depuis plus de 50 ans à Saint-Malo, que personne n'arrive à résoudre, qui a fait l'objet de courriers incessants entre la ville et les copropriétaires de la Cour rouge. Je ne suis même pas persuadé que si cette délibération aboutit, qu'elle aille jusqu'au bout, la vente de l'espace public aux copropriétaires n'aboutit pas. Il semblerait que si la ville devienne propriétaire de l'ensemble, ça aboutisse, donc si c'est un moyen de résoudre le problème qui oppose les copropriétaires de la Cour rouge depuis la reconstruction, puisque c'est une affaire qui date de la reconstruction, et bien moi je vous propose de trouver une solution d'apaisement allant dans ce sens. En sachant qu'effectivement j'aurais préféré céder toute la Cour rouge aux copropriétaires, qu'ils la ferment et qu'ils en fassent leur propriété privée ; mais ce n'est pas aussi simple que cela.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Juste pour bien comprendre. Actuellement, la ville est propriétaire d'un petit bout et la copropriété d'un autre.

**M. Gilles LURTON :**
La ville est propriétaire de tout le tour, tout ce qui tourne autour des murs.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
OK.

**M. Gilles LURTON :**
Le centre, le cœur avec les arbres, est propriété privée, donc si on devient propriétaire, on a moyen de faire un espace avec un peu plus de biodiversité à cet endroit-là, ça manque un peu dans l'Intra-muros. Mais vous avez raison sur le fond, je ne vais pas vous donner tort. On essaie de résoudre un problème. Je comprendrais très bien que vous votiez contre. Je souhaite que cette délibération soit adoptée en espérant en finir avec cette affaire de la Cour rouge. Je ne peux pas être plus transparent. Est ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets aux voix cette délibération.

- = - = - = -

**- 11 - 129 Boulevard du Rosais - Acquisition d'une emprise en vue d'aménager l'espace public**

Monsieur Guillaume PERRIN rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 12 - Plateau des Anglais - Cession d'une emprise foncière au profit de Madame et Monsieur LE CLECH**

Monsieur Hubert SENE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 13 - Le Tertre de Beaulieu - Cession de deux emprises foncières au profit de Monsieur et Madame MEIGNAN**

Madame Marie BURGALETA-BOUVIER rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 14 - Convention de servitude pour passage de canalisation électrique souterraine avec ENEDIS - Rue de la Nation**

Madame Pierrette TRONEL rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

**- 15 - Convention de servitude pour passage d'une canalisation électrique souterraine avec ENEDIS - Rue des Normands**

Madame Pierrette TRONEL rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 16 - Convention de servitude pour passage de canalisation électrique souterraine avec la société SDE35 - Rue de Bellevent**

Madame Pierrette TRONEL rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 17 - Convention pour l'occupation temporaire de l'hippodrome de Marville à Saint-Malo**

Monsieur Christophe BASTIDE rapporte la délibération.

**M. Gilles LURTON :**
Est-ce qu'il y a des questions ? Oui Madame BEAUDOUT ?

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Merci Monsieur le Maire, comme l'a suggéré Monsieur BASTIDE, j'ai lu attentivement les 13 pages et 18 articles de la convention d'occupation temporaire et j'aurais aimé avoir quelques éclaircissements sur certains points. Vous faites référence au fait que la redevance est faible parce que la société des courses a fait des investissements. Est-ce que pour ces investissements, vous faites référence aux 700 000 € dont la ville est déjà caution ? Ensuite, vous dites que la ville pourra organiser avec les associations des manifestations. Or moi j'ai lu dans l'article 7, si je ne m'abuse, qu'en fait, la ville pourrait organiser des événements dans la limite de 5 par an et qu'en revanche, la société des courses était libre d'ouvrir l'utilisation à des associations ou des organismes, éventuellement à titre onéreux, c'est à dire payant, clairement.
Je lis aussi qu'il y aura effectivement ouverture et fermeture des portières et portillons à 08h00 et 20h00 et je lis en parallèle que la ville prévoit une voie verte, c'est inscrit dans le contrat, nécessitant la traversée du site qui est mis à disposition. J'ai du mal à voir comment les deux vont se concilier si vous pouviez m'éclairer ?

**M. Gilles LURTON :**
Monsieur BASTIDE.

**M. Chistophe BASTIDE :**
Vous avez parfaitement lu, les investissements réalisés par la société des courses concernent en particulier le restaurant qui a été aménagé, mais on peut également noter des travaux d'étanchéité. La ville s'est portée caution, mais caution ne vaut pas remboursement donc ce n'est pas la ville qui rembourse ce prêt.
La redevance est adaptée à leur possibilité de remboursement. Nous ne souhaitons pas étrangler la société des courses. Ce n'est pas une activité largement bénéficiaire, les charges sont très importantes et c'est pour cela que la redevance a été adaptée et que jusqu'en 2027, elle sera de 1 200 € seulement parce qu'on ne souhaite pas que la société des courses ait des difficultés financières puisque nous sommes caution. Mais caution ne vaut pas remboursement et le capital restant dû aujourd'hui a fortement diminué comme vous avez pu le voir dans les documents. En ce qui concerne les usages, vous avez tout à fait raison. La société des courses peut organiser des événements dans le restaurant à titre onéreux dans la mesure où il s'agit de recettes annexes à leur activité principale et cela permet de prendre en charge les coûts d'entretien qui sont très importants. En ce qui concerne la création de la voie verte, il s'agit d'une option. Aujourd'hui, nous devons travailler sur un sujet pour qu'il n'y ait pas de conflit d'usage entre les différents usages du site et qu'une activité ne gêne pas l'autre. Il faut travailler finement, en concertation également, mais la ville a bien manifesté son intention de réaliser une voie verte pour ouvrir cet espace cher au cœur des malouins, qui est central, qui représente un espace très important, d'ailleurs trop méconnu des malouins.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Si vous permettez, je trouve quand même que 1 200 € par an, on n'est plus dans de la redevance, on est dans de la subvention déguisée à la société des courses pour effectivement assurer le remboursement d'un prêt dont on s'est porté caution. On rentre dans un système qui pour moi manque clairement de cohérence Cela ne me paraît pas une gestion en bon père de famille cette histoire-là.

**M. Gilles LURTON :**
Je peux vous faire observer que depuis 20 ans, la société des courses ne payait pas de redevances et nous avons souhaité, eux ne le souhaitaient pas, qu'il y ait redevance. Nous avons eu du mal, cela a été une des raisons de la durée des négociations avec l'ancien président, avec le nouveau président. Cela a été compliqué, nous avons donc mené une étude financière sur les comptes de la société. Nous avons observé que depuis 2018, notamment les années de crise sanitaire ont été plus compliquées financièrement pour la société des courses. Malgré tout, elle parvenait à assumer ses engagements de remboursement d'emprunt et tant mieux pour nous, parce que nous sommes quand même garanties de leur emprunt sur le restaurant depuis maintenant un certain nombre d'années. Ils assument leurs engagements, plus que ça, ils entretiennent, en bon père de famille, comme vous dites, le site, ils y ont fait des travaux de sécurité. Je me souviens d'une époque où la tribune aurait dû fermer. Ils ont fait les travaux de confortement de la charpente de la tribune pour qu'elle puisse rester ouverte. L'année dernière, ils ont refait les travaux de la toiture de la tribune qui s'en allait, complètement à leurs frais. Moi, je fais observer que c'est un équipement qui aujourd'hui, au niveau de l'entretien des bâtiments, je ne parle pas des investissements qui ont été réalisés, c'est une autre affaire,

mais au niveau de l'entretien des bâtiments existants, il ne coûte rien à la ville et est complètement assumé par la société des courses. Nous avons donc mené une étude sur les comptes, nous avons demandé à voir les comptes de la société des courses, nous les avons fait expertiser par des personnes spécialistes de ce genre de comptes et nous avons estimé que la situation de la société des courses aujourd'hui, tant qu'ils n'avaient pas terminé de rembourser leur emprunt sur le restaurant, nous permettait de leur mettre cette redevance minimale pour le moment. A charge pour nous de la revoir au moment où ils auront fini de rembourser l'emprunt sur le restaurant. Je fais quand même observer que depuis 20 ans, il n'y avait pas de redevance et que pour la première fois, nous avons réussi d'un commun accord avec la société de courses et encore une fois, cela a été le fruit d'un long travail et je remercie toutes celles et ceux qui y ont contribué parce qu'il y en a qui ont fait beaucoup d'efforts pour cela, nous avons réussi à instaurer ce principe de redevance que moi je souhaitais depuis le début parce qu'il me paraît sain.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Alors effectivement, il y a eu des investissements, si je lis là sur l'article 14 travaux, on parle de 3 millions hors taxes d'investissements avec 3 phases de travaux dont une 3ème reste à venir qui est l'aménagement d'une nouvelle entrée du public à l'angle de Triquerville-Marville, en lien avec la voie de desserte et avec 4 guichets dont s'équipera l'hippodrome. Moi, je me questionne parce qu'honnêtement, si j'avais des fonds à dépenser, je ne suis pas sûre que je les mettrai là, parce que si la société est un peu limite en termes de trésorerie et de surface financière, pourquoi est-ce qu'on investit 3 millions ? Pourquoi est-ce qu'on maintient le cautionnement d'un prêt ? Pourquoi est-ce qu'on met une pseudo redevance, parce que je pense qu'il y a un certain nombre de gens qui pour 100 € par mois aimeraient bien avoir une telle superficie à disposition. Ce n'est quand même pas inintéressant. Pour moi, c'est un mauvais usage de l'argent public.

**M. Gilles LURTON :**
Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de gens, même pour 100 € par mois, qui soient prêts à entretenir cette superficie, premièrement. Deuxièmement, la garantie d'emprunt, elle a été décidée par un de mes prédécesseurs et je trouve que c'est un bel investissement qui a été fait à cet endroit. Ce restaurant panoramique offre une très belle vue sur l'hippodrome et il peut être beaucoup mieux rentabilisé qu'il ne l'était jusqu'à présent. J'espère que la nouvelle convention permettra de mieux le rentabiliser puisqu'il était quand même sous-utilisé jusqu'à présent. J'apprends que certaines associations, la semaine dernière c'était l'Association des médaillés de la jeunesse et des sports qui a organisé son assemblée départementale à Saint-Malo a fait son repas dedans et bien je trouve ça bien qu'il puisse profiter à des associations de Saint-Malo de cette façon-là, même si cela représente un petit cout pour elles, Je trouve que c'est optimiser les équipements de Saint-Malo. Sur les travaux qui ont été réalisés sur l'hippodrome, je vous rappelle que ces travaux sont liés à la décision qui a été prise à une époque de construire un certain nombre d'immeubles autour de l'hippodrome et de déconstruire un certain nombre de boxes à chevaux qui dataient des années 1900 pour pouvoir réaliser les immeubles qui je crois s'appellent « Cadence ». A partir du moment où la ville décidait de vendre l'espace de l'hippodrome à des promoteurs immobiliers, elle prenait l'engagement de reconstruire autant de boxes que ceux qui étaient déconstruits. A partir

du moment où elle détruisait les équipements qui étaient nécessaires à la tenue des courses, à cette époque avait été pris l'engagement de reconstruire, tout cela ayant été financé dans le cadre d'un Plan Urbain Partenarial d'Aménagement et si je prends toutes les dépenses de ce plan urbain partenarial, y compris les voies vertes autour de l'hippodrome qui ont été tracées et fort bien réalisées d'ailleurs, nous en sommes à un coup de dépenses totales, tout compris, de 4 230 309,00 €, pour un montant de recettes de 4 000 012 €.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Sur la redevance, quand même il est indiqué que c'est calculé sur l'appréciation du modèle économique. Est-ce qu'il y a des objectifs qui ont été fixés à la société des courses, puisqu'elle se rémunère, et non pas la ville, sur la location, sur la restauration et surtout l'exploitation de l'espace public ?

**M. Gilles LURTON :**
Tout à fait. Alors quand même, une partie des gains des courses revient à la ville. En 2023, c'est plus de 100 000 € qui sont revenus à la ville. Cela dépend du montant des gains, enfin du montant des joueurs à participer, du montant des paris. C'est un peu comme le casino.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Ma question était est-ce qu'on a fixé à la société des courses des objectifs puisque la redevance est fixée en fonction du modèle économique ?

**M. Gilles LURTON :**
Oui tout à fait, on a parlé d'une redevance de 15 000 € par an à partir de 2027, une fois que l'emprunt serait remboursé avec la capacité pour la ville de revoir le calcul du montant de cette redevance en fonction des investissements réalisés par la société des courses. Si la société des courses ne réalise pas d'investissements, évidemment que nous augmenterons le montant de la redevance. La société des courses, par exemple, projette de refaire complètement la tour des journalistes et ce n'est pas du luxe quand vous voyez l'état de la tour, je me demande comment on fait monter les journalistes. Elle projette de refaire ce type d'équipement. S'il y a un investissement de ce type, c'est un investissement lourd, elle y met beaucoup d'argent. C'est un véritable partenariat que nous sommes en train d'établir avec eux, tout simplement.
Oui, Madame LE GAGNE

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci Monsieur le Maire ; Effectivement pour 13 jours par an vous ne serez pas surpris, on avait déjà eu un différend sur la destination même de cet hippodrome qui représente la surface d'Intra-muros. Ma question repose plus sur le SOS du XV Corsaire. Une vraie réussite de l'équipe qui va la positionner en position de prétendant à la montée en fédéral 1, mais les infrastructures qui sont indigentes vont les limiter, les limitent déjà parce qu'elles sont non homologuées par la Fédération, ils jouent de façon dérogatoire. Je pense que nous partageons tous dans cette salle le fait que nous espérons qu'ils montent en fédéral 1, mais nous espérons aussi que faute de structures, ils ne soient pas empêchés

de monter, d'exploser ou de partir ailleurs qu'à Saint-Malo.

**M. Gilles LURTON :**
Nous partageons complètement cela. Moi je souhaite que le club du XV Corsaire que je vais voir quasiment tous les 15 jours puisqu'ils jouent quasiment tous les 15 jours montent en fédéral 1 et je leur souhaite pleine, pleine, réussite, d'autant plus qu'il y a une certaine sympathie à être parmi eux en général. Nous sommes aussi parfaitement conscients qu'ils ont besoin de nouvelles infrastructures et nous avons dans le schéma directeur des équipements sportifs de la ville de Saint-Malo inscrit la volonté de réaliser un équipement pour le club de rugby. On a plusieurs hypothèses de sites et on travaille dessus, elles pourraient aboutir à une programmation dans les prochains mois pour un projet qui évidemment ne pourra pas se faire du jour au lendemain, ça va prendre un peu de temps. Un projet comme celui-là si le club passe en fédéral 1 l'année prochaine, je ne vois pas comment je peux lui fournir un nouveau stade pour le mois de septembre prochain, cela me paraît impossible. Il faut que nous trouvions le moyen pour qu'il puisse continuer à jouer sur les terrains dont nous disposons et il faut que nous prenions les moyens pour cela. J'espère beaucoup que la Ligue nous y aidera, mais nous travaillons sur toutes les solutions permettant au club de rugby de continuer de rayonner comme il rayonne actuellement. Et nous nous en réjouissons.

**M. Abel KINIÉ :**
Oui, merci Monsieur Le Maire. Merci pour la question. Ça se passe bien avec le XV Corsaire, je pense que les résultats depuis pas seulement cette année, depuis plusieurs années déjà, sont très bons et le XV Corsaire qui n'a que peut-être 8 ans d'existence, il n'a pas toujours joué à l'hippodrome, ils ont déjà joué dans un autre terrain et donc on est en fait dans la continuité de la montée en puissance de cette équipe-là. Je pense que les COPIL que la ville de Saint-Malo a instauré depuis maintenant 2 ans qui nous permettent d'avoir, ici même en salle du Conseil municipal, le Bureau du XV Corsaire, un grand nombre de services de la ville et les élus de la Commission sports nous permettent d'avancer sur ce projet-là, le dialogue est constant, la fluidité des échanges est là. En ce qui concerne les dérogations, je pense qu'il ne faut pas affoler le Conseil ou la population en disant qu'il y a un risque que le XV Corsaire ne monte pas. C'est une affaire qu'on suit de très, très, près. Madame CRANCE était hier matin, mercredi, sur le terrain justement avec des représentants à la Ligue de Bretagne de rugby pour essayer de voir dans quelle mesure on peut homologuer les stades de Saint-Malo et donc c'est une affaire que la ville de Saint-Malo suit très activement et de manière tout à fait très rapprochée. Il ne faut pas affoler, on travaille. Je pense que comme on le fait depuis maintenant 3 ans, c'est dans l'effort, c'est dans le travail, qu'on avance et qu'on converge ensemble. Et je rappelle tout simplement que le 19 août 2023, il y a eu un match de Coupe du monde militaire de rugby sur le terrain de l'hippodrome. L'Australie a battu les Pays-Bas 102 à 0 et donc on a eu la dérogation de la Fédération mondiale de rugby pour qu'on puisse jouer la Coupe du monde à l'hippodrome. Tous ces aspects-là sont connus de la Commission sports et des services de la ville, de la DSP en particulier et donc c'est une affaire qu'on suit de manière régulière, de manière assidue, de manière rigoureuse. On pense que le XV corsaire, de toute manière nous fait confiance et on va essayer d'avancer ensemble vers leur montée, ce que nous souhaitons tous. Je pense qu'il faut continuer à travailler, la Ville en est

consciente, la Commission en est consciente et donc le XV Corsaire également. On a des COPIL une fois par mois, on se voit ici pour discuter de tous les sujets du XV Corsaire et depuis qu'on est arrivé aux affaires, je pense qu'on a amélioré les installations du XV Corsaire et on va continuer à le faire. Voilà, Monsieur le Maire, le complément que je voulais apporter à cette question.

**M. Gilles LURTON :**
Merci. Madame LE GAGNE.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci beaucoup. Mon propos était très loin d'affoler qui que ce soit et je pense qu'y compris cette notion d'affolement, on pourra la réserver à d'autres sujets, mais celui-là est un vrai sujet de préoccupation et de façon concrète, c'est juste comprendre, puisque vous avez parlé de terrain et d'une temporalité, est-ce qu'on peut savoir où, quand ? Et puis vous avez parlé de moyens, quels moyens ? Où, quand et quels moyens ?

**M. Gilles LURTON :**
Il y a plusieurs possibilités, on n'est pas abouti complètement sur le sujet, je ne vais pas vous dire exactement où, quand, et quels moyens aujourd'hui. On travaille dessus et le club de rugby le sait très bien.
Pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération.

- = - = - = -

**- 18 - Aménagement d'un giratoire à l'intersection de la RD n° 4, de la VC n° 43 et du chemin rural n° 1 de l'Aunay-Trochard - Convention avec le Département d'Ille-et-Vilaine, la Commune de Saint-Jouan-des-Guérets et Saint-Malo Agglomération**

Monsieur Emmanuel FEIGE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 19 - Convention entre la Ville de Saint-Malo et l'association Paris 2024 - Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (cojo) pour le relais de la flamme paralympique le 25 août 2024**

Monsieur Abel KINIÉ rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 20 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association XV corsaire et la Ville de Saint-Malo pour le versement de subvention de plus de 23 000 euros**

Madame Caroline CRANCE rapporte la délibération.

**M. Gilles LURTON :**
Est-ce qu'il y a des questions Madame BEAUDOUT.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Merci Monsieur le Maire, c'est une question que je pose régulièrement lorsqu'il y a des subventions à des associations quelles qu'elles soient, y compris lorsqu'elles performent au niveau du XV Corsaire, ce dont nous nous réjouissons. Quels sont les critères d'attribution des subventions ? Il est indiqué que ça tiendra compte des résultats obtenus, cela me semble un petit peu flou, est-ce que vous pouvez être plus précis juste comprendre sur quelles bases sont attribués, sont déterminés, les montants des subventions ?

**M. Gilles LURTON :**
Monsieur KINIÉ.

**M. Abel KINIÉ :**
Merci Monsieur le Maire, merci pour la question. En fait, les clubs donc les associations sportives reçoivent de l'OSEN, l'Office des Sports Et du Nautisme, les fiches Club. Dans la fiche club, il y a le nombre d'adhérents, des kilomètres faits, les formations pour les jeunes arbitres, les résultats bien sûr, le nombre de jeunes qui sont dans l'équipe et ce sont ces critères-là combinés qui font la subvention de l'association. Avec cette fiche club, que tous les clubs reçoivent, ils peuvent dès la fin du remplissage de la fiche club estimer le montant de leur subvention. La Convention qui est proposée est une convention qui nous vient de l'État, c'est une convention du ministère ce n'est pas une convention ville de Saint-Malo, qui oblige la collectivité à partir du moment où le total des subventions atteint, sur les critères que je viens de vous détailler, 23 000 €, on doit signer une convention. Pour affiner cette question de subventions et de critères de subventionnement, nous avons réuni, depuis les assises du sport, les clubs sportifs recevant exactement plus de 23 000 € au niveau de la Direction des sports, ils étaient encore là hier après-midi pour travailler sur l'évolution des critères de subventionnement et on espère que les critères qui sortiront de la concertation avec les clubs sportifs et l'OSEN permettront encore d'affiner les critères de subventionnement des clubs. C'est un travail de longue haleine, je vous ai donné la fiche club qui garantit un montant minimum aux associations et puis un autre critère de subvention quand on organise une manifestation sur le territoire de Saint-Malo. Si vous voulez, Monsieur VAURY participe activement à la Commission sports, je peux vous envoyer les critères de la fiche club, que les clubs remplissent pour obtenir les subventions de la ville de Saint-Malo.

**M. Gilles LURTON :**
Madame BEAUDOUT

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Effectivement, je n'ai pas eu l'opportunité de voir une fiche club, sans doute serais-je éclairée si je la voyais. Ces fiches club, elles prévoient quoi, un montant par adhérent?

**M. Abel KINIÉ :**
Vous avez un point comme un indice pour les fonctionnaires, un indice qui vaut tant on attribue un point à chaque critère. Je vous ai parlé des déplacements, les zones géographiques où les clubs se déplacent, je vous ai parlé de la formation, du nombre de licenciés, tous ces critères-là donne un certain nombre de points et on multiplie le nombre de points par une valeur qui est à peu près de 68,60 € la valeur du point, qui existe depuis une vingtaine d'années à la ville de Saint-Malo.

**M. Gilles LURTON :**
OK, d'autres questions, Madame LE GAGNE.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci beaucoup Monsieur le Maire, c'était plus sur « l'Article 5-2 : Evaluation » de la convention, « Conformément à l'article 87 alinéa 7 de la loi n° 82 du 2 mars 1982 modifiée, il est rappelé que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) peut assurer la vérification des comptes de toutes associations recevant un concours financier des collectivités territoriales supérieur à 1.524 €. ». Est-ce que vous pouvez nous dire si actuellement, la Chambre Régionale des Comptes assure des vérifications ?

**M. Gilles LURTON :**
Elle en assure en permanence, la réponse est oui.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Et est-ce qu'il y a eu de relevé par la chambre régionale des comptes des difficultés ou des dissensus par rapport à leur interprétation et la vôtre ?

**M. Gilles LURTON :**
La Chambre Régionale des Comptes fait des rapports qu'elle nous envoie, qui sont soumis au Conseil municipal. Oui, il y a des observations et je tiens à ce que toutes les observations de la Chambre Régionale des Comptes, même quand elles ne sont pas faciles à avaler, parfois c'est un peu dur, je tiens à ce que toutes les observations de la Chambre Régionale des Comptes soient suivies d'effets et je m'y applique avec l'administration de cette mairie.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Alors, j'ai deux autres questions, Monsieur le Maire, si vous me permettez. On parle de sport, est-ce qu'il est possible d'avoir un point sur la situation de la JA ?

**M. Gilles LURTON :**
Oui, tout à fait. La situation de la JA est une situation certainement compliquée sur laquelle je ne veux pas être plus alarmiste. L'association Jeanne d'Arc joue de malchance, il faut le

dire comme ça. La Jeanne d'Arc a un président qui, malheureusement pour lui, je lui formule tous mes vœux de rétablissement à son attention, mais Il n'empêche qu'il connaît des ennuis de santé depuis maintenant un certain temps. Le vice-président, le coprésident, a donné sa démission pour des raisons de santé. La comptable est décédée malheureusement. Donc c'est vrai que dans le cadre de la garantie d'emprunt que nous avons passé avec la JA, nous avons passé un accord avec la Jeanne d'Arc pour obtenir régulièrement la production d'un certain nombre de comptes, d'un certain nombre de documents dont nous avons besoin pour nous assurer de la capacité de la Jeanne d'Arc à faire face aux engagements qu'elle a pris quand elle nous a demandé de la soutenir. La Jeanne d'Arc a mis en place des mesures internes pour essayer de faire évoluer son association favorablement, mais ce n'est pas facile dans une association qui est composée de multiples sections qui ont toujours été habituées à fonctionner de façon autonome, à se gérer de façon autonome, du jour au lendemain de changer complètement les habitudes, ce sont des processus qui sont parfois un peu compliqués. Nous avons des échanges réguliers avec l'association, nous les voyons régulièrement et ces dispositions doivent encore être améliorées pour que nous nous assurions que la Jeanne d'Arc puisse faire face aux engagements qui sont les siens. La situation de la Jeanne d'Arc n'est pas facile, je ne vais pas vous mentir, mais je les crois capables, en tout cas je l'espère, de faire face à une situation compliquée. C'est ce que je peux vous dire. On aura sans doute bientôt l'Assemblée Générale de la Jeanne d'Arc qui va être l'occasion de faire un point précis sur la situation. Je ne peux pas vous en dire plus. La situation n'est pas simple, je le sais.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci Monsieur le Maire, effectivement, nous étions tous revenus, je pense dans une éthique de responsabilité, en plein été pour soutenir la JA et je vous remercie des éléments que vous pourrez nous fournir concernant cette association qui tient au cœur des servannais et de tous les malouins. J'ai une autre question quand on parle de subvention, je vous sollicite pour répondre à cette question qui est : quid de l'équité des subventions homme-femme ? Depuis 2 ans, l'USSM demande une subvention de haut niveau pour les féminines qui évoluent, je crois en D2, cette subvention est validée pour les hommes qui évoluent en Nationale 2 ; c'est à priori systématiquement refusé. La section féminine représente plus de 25 % du budget, 20 % des licenciés et ont des résultats plus qu'honorables puisqu'elles sont premières aujourd'hui, elles portent haut et fort et brillamment les couleurs de Saint-Malo et des femmes engagées dans le sport.

**M. Gilles LURTON :**
Monsieur KINIÉ.

**M. Abel KINIÉ :**
Merci, merci Monsieur le Maire, merci pour cette question. Comme pour le rugby et puis la JA, j'ai déjà répondu tout à l'heure que les critères de subventions datent de quelques années. Il faut toujours faire attention avec les critères de subventions, c'est à dire qu'on a d'autres associations qui ont des sections féminines. Si je prends la gymnastique, il y a beaucoup plus de féminines dans la gymnastique qu'en football. Pour répondre très directement à ces demandes, depuis 2 ans, 2 ans et demi, l'USSM, la Commission sport et

la Ville de Saint-Malo a justement souhaité que toutes les associations se mettent autour de la table pour voir comment on fait évoluer ces subventions-là. Dans les axes de travail qui sont identifiés, il y a les subventions au sport féminin. Dans les assises du sport, je pense qu'on a fait du subventionnement du sport féminin un de nos axes prioritaires. Aujourd'hui, on se base encore sur les critères qui ont été élaborés avant nous, mais demain, on ne peut pas sur la base de critères qui ne sont pas stabilisés, augmenter une subvention alors que je vous ai parlé de la fiche club tout à l'heure et de ce que donnait la fiche club. Pour faire évoluer la subvention des féminines, il faut effectivement qu'on fasse évoluer la fiche club. On peut accompagner une association, on peut accompagner une équipe, mais sur la subvention de fonctionnement, il y a des critères qui existent et ce sont ces critères là que nous appliquons. Pour le haut niveau, il y a aussi un atelier sur le haut niveau auquel l'USSM participe de manière active comme les autres associations. Cette question-là est adressée et je peux vous dire qu'on y travaille mais sur le budget 2024, il n'y aura pas une évolution de ces critères-là donc on restera au niveau de subvention qui a été annoncé. Ce n'est pas une question qui est laissée de côté, mais je pense qu'il faut voir la question globalement, dans nos critères de subventionnement. On sait, même au niveau national, je suis désolé, que ce problème de rémunération homme-femme n'est pas nouveau aujourd'hui et qu'effectivement il faut faire évoluer un certain nombre de fiches, un certain nombre d'actions pour qu'on puisse converger. Voilà la réponse que je peux donner à vous et à l'USSM.

**M. Gilles LURTON :**
Madame BEAUDOUT.

**Mme Sophie BEAUDOUT :**
Je n'ai pas encore vu le document de la fiche club mais enfin si j'ai bien lu, il y a quand même la possibilité de tenir compte des résultats obtenus. Est-ce qu'en pondérant correctement ce critère, il n'y a pas moyen d'allouer des subventions décentes à un club féminin de football qui performe ?

**M. Gilles LURTON :**
Monsieur KINIÉ.

**M. Abel KINIÉ :**
Alors je ne sais pas ce que vous appelez, situation décente. Je sais qu'on a des critères qui sont (...). Madame BEAUDOUT, ce n'est pas à vous que j'apprendrai que le terme équitable, on peut mettre le curseur là où on veut par rapport à ce terme-là. Mais en tout cas, ce dont je suis sûr, c'est que nous travaillons la question avec tout le monde. Je ne souhaite pas, il y a plein de clubs qui ont des résultats, le volley, le hand, qui ont absolument des résultats, mais honnêtement, je ne découvre pas le niveau auquel joue le football féminin de l'USSM, on les accompagne depuis 3 ans. Ce que je vous dis, c'est qu'augmenter une subvention de manière unilatérale pour un club, sur les résultats, on ne sait pas encore faire, mais ce qu'on sait faire c'est de mettre tout le monde autour de la table pour faire évoluer nos critères. Les dirigeants de l'USSM sont informés de cette position de la ville et participent activement aux ateliers du haut niveau de la DSP, aux ateliers des subventions de l'ensemble des associations et je pense que c'est comme ça

qu'on va converger, j'espère pour eux et j'espère pour le sport féminin et pour toutes nos associations.

**M. Abel KINIÉ :**
Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions, Madame LE GAGNE ?

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci beaucoup, ce n'est bien évidemment pas une question. Effectivement, j'ai compris que puisque ça ne se faisait pas au niveau national, nous n'allions pas prendre les devants. Je regrette simplement qu'une ville comme Saint-Malo, avec tout ce qui peut y être fait en termes de sports et en termes d'événements sportifs de haut niveau et en termes d'événements sportifs de haut niveau aussi pour les femmes, ne puisse pas être promoteur d'une telle équité sur des subventions hommes-femmes, c'est tout. Je pense qu'on pourrait se réunir autour de cela sans que ce soit du tout polémique et sans que le mot équité soit jeté comme un mot en pâture. C'est essayer, éventuellement, de trouver un terrain pour porter un sujet qui est à mon sens aujourd'hui fondamental, qui est l'équité homme-femme.

**M. Gilles LURTON :**
Bien au contraire, Saint-Malo prend les devants pour ça et nous y parvenons et nous y parviendrons.

Mise aux voix de la délibération.

- = - = - = -

**- 21 - Convention relative au partenariat entre la Ville de Saint-Malo et l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes**

Monsieur Abel KINIÉ rapporte la délibération.

Ce point n’appelle pas d’observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 22 - Fusions administratives de dix écoles maternelles et élémentaires malouines**

Madame Caroline DESQUESSES rapporte la délibération.

Ce point n’appelle pas d’observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 23 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Association Musique au Large pour l'organisation de son festival Classique au Large - Editions 2024 - 2025 - 2026**

Madame Isabelle DUPUY rapporte la délibération.

**M. Gilles LURTON :**
Mme LE GAGNE.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci beaucoup. Saluez bien Classique au large et le festival. Ce n'est pas une question, c'est plus une interrogation sur le montant de la subvention de la municipalité, c'est à dire que si j'ai bien compris le budget du Festival est de 274 000 €, la prise en charge par la ville est de 121 250 €, 44 % du budget global de l'association. Je m'interroge, non pas sur ce montant, mais sur la fragilité que ça représente, lorsque quasiment la moitié du budget de fonctionnement d'une association repose sur la mairie. Je trouve que 44 % de leur budget assuré par la ville, ça rend les choses extrêmement fragiles.

**M. Gilles LURTON :**
Mme DUPUY.

**Mme Isabelle DUPUY :**
Le Festival compte augmenter ses recettes propres, cela dit, dans la mesure où on a des relations nourries régulièrement, la trajectoire est sur les rails. Comme vous le savez, il y a une professionnalisation de la direction, avec un directeur qui donne toute satisfaction, qui a des projets vraiment intéressants y compris dans ce contexte difficile, pour le spectacle vivant. Ce ratio n'est pas de nature à nous alarmer plus que cela, c'est un soutien que nous apportons mais attentif, vigilant comme pour toutes les autres situations.

**M. Gilles LURTON :**
Très bien. Est ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération.

- = - = - = -

**- 24 - Convention de moyens pour l'organisation du Festival Européen du Théâtre Lycéen Francophone (FETLYF) - Édition 2024**

Madame Catherine KRAUSS rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 25 - Conservatoire - Orchestre à l'Ecole - Ecole de Courtoisville - Adoption d'une convention de partenariat avec l'association nationale Orchestre à l'Ecole**

Madame Isabelle DUPUY rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 26 - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour l'organisation du Festival de la Bande Dessinée et de l'Image Projetée Quai des Bulles - Edition 2024**

Madame Isabelle DUPUY rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 27 - Musée d'Histoire de la Ville - Convention d'emprunt d'objets archéologiques entre la Ville de Saint-Malo et le Musée de la Civilisation de Québec**

Monsieur Jacques HARDOIN rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 28 - Délégation de Service Public des Théâtres - Culture et Avenir - Modification de la grille tarifaire au titre de l'année 2024-2025**

Madame Isabelle DUPUY rapporte la délibération.

**M. Gilles LURTON :**
Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Le GAGNE.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci beaucoup Monsieur le Maire, je comprends bien que la révision des tarifs est contractuelle. Est-ce que vous êtes en capacité de mesurer l'impact de cette augmentation en termes de fréquentation des théâtres ? C'est à dire est-ce que vous avez une modélisation qui permet de savoir, puisqu'il y a de l'inflation, que les ménages ont aussi des budgets contraints, l'impact que cela pourrait avoir en termes de fréquentation, cette augmentation des tarifs ? C'est la première question. J'en ai deux autres.

**M. Gilles LURTON :**
Madame DUPUY.

**Mme Isabelle DUPUY :**
Non je n'ai pas de modélisation, je le dis très franchement, très simplement, je ne suis pas sûre d'ailleurs que le délégataire lui-même en ait. Ce que je peux vous dire c'est qu'on remarque, je n'émettrais pas de jugement par rapport à ce que je dis, c'est une constatation, que les spectacles qui proposent des têtes d'affiche et qui seraient bloqués à 42,50 €, font toujours salle pleine. Mais encore une fois, il n'y a pas de modélisation, mais ce qu'on peut remarquer c'est que les tarifs restent accessibles. Quand par exemple on a un tarif jeune qui passe de 10 à 11 € c'est quand même très intéressant. En l'occurrence, c'est l'offre qui était faite par le précédent délégataire de mémoire et pour se positionner, ça a été fait à 10 € avec l'inflation, en plus les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis un certain temps, un exemple qui montre que ça me semble encore accessible, enfin en tout cas je le trouve. Un bon exemple aussi, c'est parce que cela nous tient tous à cœur, c'est le tarif pour les scolaires, 9 €, il reste le même donc je pense que ça n'aura pas de conséquences. En tout cas cela a été pensé comme ça par le délégataire et reçu comme ça côté ville.

**M. Gilles LURTON :**
Très bien 2ème question.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci beaucoup Madame DUPUY. Il semble que le budget prévisionnel initial qui était présenté par Culture et Avenir prévoyait une progression de 20 % des spectateurs payants entre 2022 et 2023 et de 11 % entre 2023 et 2024. La cible a-t-elle été atteinte ? Merci.

**M. Gilles LURTON :**
Madame DUPUY.

**Mme Isabelle DUPUY :**
Alors j'avoue que sur le moment, je ne suis pas capable de vous répondre et donc pour ce faire, je vais faire une recherche parce qu'on va évidemment pouvoir avoir les éléments, c'est une bonne question.

**M. Gilles LURTON :**
3ème question.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Quid de la trésorerie des théâtres qui souffrait au premier semestre 2023 au point de demander une avance sur compensation en 2023 pour obligation de service public et d'obtenir l'annulation des pénalités pour non-reversement à la mairie de la redevance d'occupation du domaine public. Je voulais savoir si les théâtres sont à jour des versements en retard ? Merci.

**Mme Isabelle DUPUY :**
Alors effectivement, il y a un échéancier qui est particulier suite à ces demandes et, à ce jour, il n'y a pas de problème lié à ces versements dans le cadre d'un échéancier qui a été

revu entre le délégataire et le délégant. Il n'y a pas d'alarme particulière.

**M. Gilles LURTON :**
Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération.

- = - = - = -

**- 29 - Conservatoire de Musique et de Danse Claude Debussy - Demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine au titre de l'aide au fonctionnement et du financement de l'action des musiciens intervenants - Année 2024**

Madame Isabelle DUPUY rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 30 - Demande de subvention pour la mise en place de l'exposition intitulée "Explorer" (titre provisoire) proposée par le Musée d'Histoire de Saint-Malo du 5 juillet 2024 au 5 janvier 2025**

Madame Isabelle DUPUY rapporte la délibération.

**M. Gilles LURTON :**
Oui, Madame LE GAGNE.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci Monsieur le Maire, merci, Madame DUPUY. C'est une question complètement en lien, mais en faisant un pas de côté, pour connaître l'évolution des subventions pour l'ensemble des grandes manifestations culturelles depuis 3 ans et surtout l'état des trésoreries de ces associations. Je fais bien sûr allusion aux inquiétudes concernant le rapport de la Cour des comptes sur Etonnants Voyageurs. Est-ce que vous pouvez nous donner l'état de santé de la trésorerie des associations et de l'évolution des subventions depuis 3 ans ? Merci beaucoup.

**M. Gilles LURTON :**
Madame DUPUY.

**Mme Isabelle DUPUY :**
Je ne peux pas répondre, sur le principe bien sûr que oui et d'ailleurs je sais que vous suivez attentivement, puisque vous êtes présente lors de la Commission vie culturelle, nos réflexions communes sur l'attribution des subventions au fil des ans. Je ne peux pas répondre dans le détail mais comme vous le savez on suit tout ça très attentivement. Le montant des subventions a été un petit peu revu pour l'année 2024, de manière très

ciblée à chaque fois, ça a été du cas par cas selon l'état de la trésorerie, de la trajectoire à la fois culturelle et financière. On avait vu cela dans le détail. Il n'y a pas de situation alarmante sur une association. Ce que je peux faire en revanche, c'est vous donner des nouvelles très précises d'Etonnants Voyageurs, puisque c'était aussi l'objet de votre question. Il y a des associations qui portent des festivals dont on sait qu'ils sont, par définition, en situation de précarité, parce que dans le spectacle vivant c'est plus risqué que d'autres secteurs en particulier. Dans la mesure où je ne peux pas vous apporter de chiffres précis aujourd'hui je m'arrêterai-là, mais je ferai quand même le pas de côté concernant Etonnants Voyageurs dont vous êtes comme moi, une grande fan et très attentive. On a eu cet échange collectif au moment de la dernière Commission vie culturelle, j'ai tenu à informer les élus de la situation d'Etonnants Voyageurs suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Pas d'alarme particulière puisque cela a été traité, mais c'est important puisque ça a été publié dans la presse et notamment dans un article de Ouest France qui laissait Jean-Michel LE BOULANGER, le Président, s'exprimer. Président depuis la fin 2021, je rappelle que le précédent Président, Michel LE BRIS est décédé en janvier 2021, donc lorsque Jean-Michel LE BOULANGER est arrivé l'édition 2022 était déjà sur les rails. Il a engagé un travail à partir de l'édition 2023, sur laquelle il avait la main, qui s'étalera jusqu'en 2025 comme il l'a rappelé dans sa réponse à la CRC et tout cela visant à redéfinir le modèle économique de l'association et sa gouvernance. Le travail a déjà commencé et il permettra de respecter les 7 recommandations formulées par le rapport. Tout cela a été suivi par la ville, Monsieur le Maire en premier. La présence de la ville est désormais actée depuis la présidence de Jean-Michel LE BOULANGER au Conseil d'administration et aux AG de l'association. La situation de l'association qui était fragile financièrement, n'a pas de raison de ne pas se redresser dans la mesure où les mesures sont prises de baisser notamment les charges permanentes et liées à l'organisation du Festival, de baisser le nombre d'invités et d'autres points qui ont été actés lors du dernier conseil d'administration, avec 5 délibérations qui répondent vraiment très clairement aux recommandations, aux préconisations de la CRC. Comme l'objet de votre question n'était pas une réponse point par point, je m'arrêterai-là mais vous avez eu, comme d'autres, les éléments, et c'est important, en Commission vie culturelle.

**M. Gilles LURTON :**
Vous demandiez tout à l'heure s'il y avait des associations qui étaient contrôlées par la Chambre Régionale des Comptes ? Oui, Etonnants Voyageurs en fait partie. C'est à elle que je pensais. J'ai vraiment la volonté et je vous l'ai dit et je sais que Jean-Michel LE BOULANGER partage totalement cette volonté que les recommandations, les demandes, de la Chambre Régionale des Comptes sur ce rapport d'Etonnants Voyageurs comme sur les autres rapports de la Chambre Régionale des Comptes soient suivis point par point. Ils doivent être pour nous un guide. Je pense que nous avons de notre côté à muscler le contrôle que nous avons sur les éléments qui doivent nous être transmis de la part d'Etonnants Voyageurs, nous avons aussi notre effort à faire de notre côté et nous allons le faire. Bien entendu, cela fait partie des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et évidemment, nous allons être particulièrement attentifs à ce que tous les documents qui doivent nous être transmis nous soient bien transmis et soient contrôlés comme il se doit. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sera mis pleinement

en application et Jean-Michel LE BOULANGER, avec qui j'ai pu échanger à plusieurs reprises à ce sujet, partage pleinement cette vue. Très franchement, je suis content d'avoir Jean-Michel LE BOULANGER à la tête d'Etonnants Voyageurs. Je vous le dis comme je le pense.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Merci Monsieur Maire, merci Madame DUPUY pour ces réponses. Je voulais juste tirer sur le fil d'Ariane d'Etonnants Voyageurs puisque vous m'y engagez à travers la Chambre Régionale des Comptes. Est-ce qu'on a une idée de ce qui a pu provoquer les 25 % de subventions supplémentaires entre 2021 et 2022 ?

**Mme Isabelle DUPUY :**
25 % vous ne voulez pas plutôt parler de la baisse de 25 % de la fréquentation ? Parce que la ville de Saint-Malo n'a pas augmenté pour ce qui est de ce partenaire, c'est la subvention du département qui a augmenté. C'est des choix du département, on s'en réjouit parce que c'est un événement phare. Je n'avais pas ce chiffre de 25 %.

**Mme Anne LE GAGNE :**
Peut-être qu'en fait les 25 % sont liés au département mais est-ce que vous savez ce qui a motivé une augmentation de la subvention d'un des partenaires de 25 % entre 2021 et 2022 ?

**Mme Isabelle DUPUY :**
Comme vous le savez, on oublie souvent les 3 jours. En fait, il y a 5 jours finalement Etonnants Voyageurs avec une journée qui est focalisée sur les collégiens et donc c'est la réaffirmation d'objectifs en direction des collégiens qui a permis de convaincre le département d'augmenter son soutien et on peut s'en réjouir. Pour compléter ce que disait Monsieur le Maire en relation avec le soutien de la ville certes, mais le soutien vigilant et très attentif, ça a déjà commencé à être travaillé et au prochain conseil municipal, nous délibérerons au sujet d'un avenant comme nous l'avons fait pour Quai des bulles et pour Classique au large qui actera la revalorisation de la subvention avec l'ajout de ce qui équivaut à l'allocation du Palais du Grand Large et du Quai Saint-Malo qui étaient jusqu'alors assurée par la ville. Et puis cet avenant précisera les éléments de contrôle qui sont demandés à la ville par la CRC, mais c'est déjà en cours puisque, par exemple, il y a quelques jours a été livré à Etonnant Voyageur et j'ai eu le temps d'en prendre connaissance rapidement avant le Conseil municipal, l'étude des publics. Cela fait partie des éléments que l'association n'avait pas commandité, c'est une nouveauté et c'est heureux. L'étude des publics livrés par l'INSEAC, l'Institut National Supérieur de l'Education Artistique et Culturelle à Guingamp, est arrivée et elle est très intéressante, très pertinente, qui a été faite sur l'édition 2023. On peut aussi citer le fait qu'une réunion est prévue en mars prochain avec les partenaires publics qui sont réunis dans la convention Ville, Département et Région, puisque le Centre national du livre apporte toujours son soutien, mais désormais hors de cette Convention. Les choses sont bien en en main pour respecter les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

**M. Gilles LURTON :**
Sur la différence de compte entre 2021et 2022, il y a un élément qui a beaucoup compté, c'est que 2020 n'était pas en présentiel et 2022 a repris en présentiel, ça a changé beaucoup de choses, mais je crois que la réponse est dans le rapport. Alors, on en est à l'exposition, je mets aux voix la délibération.

- = - = - = -

**- 31 - Billetterie Culturelle Centralisée - Convention avec l'Association Jazz 35**

Madame Tiphaine RENARD rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 32 - Billetterie culturelle centralisée - Convention avec l'Association Mosaïque Musicale Malouine**

Madame Tiphaine RENARD rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 33 - Convention attributive, d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Malo et l'association des Corsaires Malouins pour la Fête des Corsaires 2024**

Monsieur Abel KINIÉ rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 34 - Convention relative à l'organisation d'un forum de l'emploi en 2024**

Madame Sophie DANINO-SOISSON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 35 - Engagement dans le programme d'échanges intermunicipalités SAINT-MALO-QUÉBEC**

Monsieur Abel KINIÉ rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 36 - PASS CORSAIRE 2024 - Tarification**

Monsieur Abel KINIÉ rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 37 - Partenariat entre la Ville de Saint-Malo, le CCAS de Saint-Malo et le Secours Catholique pour l'organisation des obsèques des personnes isolées et/ou démunies**

Madame Sophie LEPRIZÉ rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 38 - Indemnité de déplacements pour fonctions itinérantes**

Monsieur Jean-Virgile CRANCE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

**- 39 - Cession d'une licence de débits de boissons au profit de la Société Publique Locale Bretagne Plaisance**

Madame Florence ABADIE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

La séance est levée à 21h30.